

SOMMAIRE

■ Thématiques abordées lors de la table ronde 2017	1
■ Pêche récréative : un guide méthodologique à destination des gestionnaires d'amp	3
■ Eco-navigation	6
■ Les zones de conservations halieutiques (ZCH).....	8
■ Littorea, le réseau de la pêche à pied de loisir.....	10
■ La Charte Natura : un outil opérationnel de gestion.....	14

ARTICLES

■ **THEMATIQUES ABORDEES LORS DE LA TABLE RONDE 2017**

→ Voir le compte rendu de la table ronde à paraître

Agence française pour la biodiversité : Anne *SOUQUIERE* (Responsable du département milieu marin – Direction appui aux politiques publiques - AFB)

Life intégré habitats : suite aux travaux de l'année, le projet a été déposé (*Benjamin PONGE*)

Qualité de l'eau : impact du bassin versant sur la chaîne trophique en Baie de l'Aiguillon (*Emmanuel Joyeux*)

Historique de la mise en place d'une ZPR : ex de la RNCFS golfe du Morbihan, et du conservatoire du littoral normand en baie d'Orne (*Jérôme CABELGUEN, Hervé NIEL*)

Financement des mesures de gestion :

- Mesures de gestion : qui finance quoi ? (*Laure DUPECHAUD*)
- Appel à manifestation d'intérêt de l'AFB : présentation du projet (*Sophie CAPLANE, Morgane REMAUD*)
- FEAMP : Rappel sur les mesures 'intéressantes' et retour d'expérience AFB-CRPMEM (*Stéphanie TACHOIRES, Hugues CASABONNET, Antonin HUBERT*)

Pêche et N2000 : analyse risque pêche (*CRPMEM Bretagne, Hugues CASABONNET, Antonin HUBERT*)

- Premiers travaux (*CRPMEM Bretagne*)
- Et le reste de la façade ? Quels projets en cours (*Antonin Hubert et Hugues Casabonnet – AFB*)

DCSMM (Sophie BEAUVAIS, Aurélie BLANCK, Muriel CHEVRIER, Karine DEDIEU, Benjamin GUICHARD)

- Point d'actualité sur les suivis mis et à mettre en œuvre
- Point d'actualité sur le nouveau cycle

Observatoire du patrimoine naturel littoral (Emilie LE LUHERNE, Cécile BON)

- Vers un protocole national de surveillance scientifique des "fonctions écologiques des prés salés pour l'ichtyofaune"
- Développement d'indicateurs "limicoles côtiers", état d'avancement et perspectives

Oiseaux marins (Sonia CARRIER) : Observatoire des oiseaux marins et côtiers : objectifs et utilisation

L'entretien des plages : évaluation des actions mises en œuvre à Belle-Ile en mer (Julien Froger)

Police et Surveillance : plan de façade, où en est-on ? (Laure Dupéchaud)

Life Pêche à pied de loisir : (Gaelle AMICE, Sophie BEAUVAIS)

- Bilan et perspective du projet national
- Base de données Estamp : pour partager les résultats

Parole aux gestionnaires : zapping des AMP

Atelier 1 : Aires marines éducatives (François Morisseau, AFB)

Identification des atouts, risques, contraintes et opportunités pour la mise en place d'une aire marine éducative (AME) dans une AMP.

L'atelier se focalisera dans un deuxième temps sur les liens qui peuvent être créés entre l'AMP et l'AME aussi bien en termes de suivis scientifiques qu'en termes de gouvernance.

Atelier 3 : Conservation des petits cétacés (Alice Lapijover, Doctorante à l'Université de La Rochelle, Environnement et Sociétés (LIENSs) - Equipe AGILE)

L'objectif du dispositif GPMax est de permettre aux participants d'expérimenter les stratégies mises en place par la communauté scientifique pour conserver les petits cétacés. Pour y parvenir les participants sont mis en situation. Ils doivent choisir et mettre en œuvre des méthodes d'observation et d'estimation des captures accidentelles de marsouins et de dauphins ainsi qu'un éventail de mesures de gestion afin d'allier conservation des mammifères marins et l'essor économique de la filière pêche.

Atelier 2 : Expérimentation de stratégies de gestion de l'espace maritime (Alice Lapijover, Doctorante à l'Université de La Rochelle, Environnement et Sociétés (LIENSs) - Equipe AGILE)

L'objectif du dispositif Marepolis est de permettre aux participants d'expérimenter les stratégies mises en place par les institutions européennes et nationales pour gérer durablement l'espace maritime. Pour y parvenir les participants sont mis en situation. Ils doivent élaborer un cadre réglementaire pour la gestion des espaces maritimes puis le mettre en œuvre dans un territoire spécifique en sélectionnant indicateurs et projets associés afin de gérer durablement le socio-écosystème marin.

Contacts :

Stéphanie Tachaires¹

Chargée de mission pêche et usages maritimes

stephanie.tachaires@afbiodiversite.fr

Elodie Gamp¹

Chargée de mission *indicateurs des tableaux de bord des AMP*

elodie.gamp@afbiodiversite.fr

¹Agence française pour la biodiversité –

Département milieux marins-Service protection et usages du milieu marin

Contexte

L'activité de pêche récréative est encore aujourd'hui relativement mal connue : elle est nomade, hétérogène, saisonnière, ce qui rend son appréhension délicate.

Les gestionnaires d'aires marines protégées (AMP) ont exprimé le besoin de disposer de méthodologies de référence pour suivre la pêche récréative. Leurs attentes se retrouvent face à deux défis : disposer de méthodes adaptées au contexte propre à leur territoire tout en garantissant une certaine forme d'harmonisation des suivis entre les différents sites (possibles comparaisons inter-sites, dans et hors AMP et contribution à la connaissance de l'activité aux différentes échelles locale, régionale, nationale, européenne).

Où en sommes-nous ?

Afin de répondre au mieux aux besoins exprimés, le guide méthodologique « *Pêche récréative : Un guide pour vous orienter dans vos méthodes de suivis - Suivi et caractérisation de la pêche récréative dans les aires marines protégées* » sera prochainement publié en ligne et téléchargeable sur le site : <http://www.aires-marines.fr/>

Ce guide se veut évolutif, aussi il pourra être complété selon les nouvelles réflexions ou retours d'expériences susceptibles d'enrichir son contenu.

> UN CADRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ETUDE DE SUIVI/CARACTERISATION DE LA PECHE RECREATIVE DANS LES AMP

La première section du guide permet de fournir un cadrage général pour la construction d'une étude de pêche récréative et alerte sur un certain nombre de points de vigilance pour élaborer la stratégie d'acquisition et de traitement des données.

Les grandes étapes de construction de l'étude sont présentées en 4 grandes parties dans le guide :

- **La définition des enjeux et des objectifs de l'étude.** Les différentes catégories d'AMP n'ont pas les mêmes enjeux ni les mêmes objectifs vis-à-vis de la pêche récréative. Ainsi, il est important de bien les définir en amont de l'étude afin de choisir la méthode de collecte la plus adaptée à ces enjeux ainsi qu'aux informations recherchées. Par ailleurs, les moyens mobilisables (qu'ils soient humains et/ou financiers) doivent être évalués car ils peuvent également orienter le choix de la méthode.

- **Le choix des unités statistiques et des méthodes de collecte.** Sur la base des objectifs définis, il convient de déterminer quelles sont les unités statistiques qui seront échantillonnées. En fonction du type d'informations recherchées, le guide fournit des éléments afin de guider le gestionnaire dans son choix de méthode de collecte de ces informations.
- **La construction du plan d'échantillonnage.** Cette étape est primordiale pour s'assurer que l'échantillon étudié sera bien représentatif de la population mère. Cela consiste notamment à définir la stratégie d'échantillonnage, identifier les facteurs d'influence, définir la taille de l'échantillon et sa répartition selon les profils prédéfinis.
- **La collecte et l'analyse des données.** Cette dernière étape permet d'aborder deux points principaux :
 - o Le premier concerne les questions relatives au stockage des données et aux référentiels (spatiaux, engins ou espèces) ;
 - o Le second se concentre sur la qualification des données (évaluation de la représentativité des données récoltées, identification des biais potentiels) et le traitement de ces données (présentation de traitements de données particuliers, et notion de secret statistique pour les données d'enquêtes).

> FICHES DE DESCRIPTION DES METHODES DE SUIVI

La deuxième section de ce guide présente des fiches méthodologiques pour les différentes méthodes disponibles selon les informations recherchées au cours de l'étude.

8 fiches méthodologiques sont détaillées dans le guide :

Fiche 1 : Estimation de la population mère de pêcheurs de loisir et de l'effort de pêche par enquête téléphonique

Fiche 2 : Estimation de l'effort de pêche par comptage à terre ou en mer

Fiche 3 : Estimation de l'effort de pêche par comptage aérien

Fiche 4 : Estimation des captures et de l'effort de pêche par enquêtes sur le terrain

Fiche 5 : Estimation des captures et de l'effort de pêche par déclaration de type carnet de pêche

Fiche 6 : Evaluation des aspects économiques au travers d'enquêtes (directe ou indirecte)

Fiche 7 : Sciences participatives

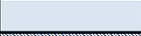
Fiche 8 : Interaction pêche de loisir – habitats et espèces

Les fiches 1 à 6 sont de nature méthodologique et présentent : une description de la méthode, le contexte favorable de mise en œuvre, les moyens nécessaires, une estimation des coûts, les principaux avantages et inconvénients et une proposition de trame de protocole pour certains thèmes.

Les fiches 7 et 8, quant à elles, font état des réflexions, recommandations générales formulées lors du séminaire sur les suivis et la caractérisation de la pêche récréative (mars 2014) mais ne présentent pas de méthodes spécifiques ou de protocoles dédiés.

Le tableau ci-après présente les méthodes à privilégier en fonction des informations recherchées. Des figures de synthèse sont régulièrement présentées dans le guide pour vous orienter dans vos suivis.

Méthodes possibles		Comptage en mer et à terre	Comptage aérien	Enquête téléphonique	Enquête sur sites		Carnet de pêche		Registre de pêcheurs	Etude exploratoire auprès de personnes ressources		
					Pêche du jour	Habitudes de pêche	Par sortie	Si toutes les sorties sont renseignées				
<i>Implication du pêcheur</i>		<i>Pas d'implication nécessaire du pêcheur</i>		<i>Réponse à un enquêteur</i>			<i>Auto-administré</i>		<i>Obligatoire ou volontaire</i>	<i>Aucune</i>		
<i>Animation</i>		<i>Pas d'animation</i>		<i>Animation nécessaire (a minima, retours sur les données collectées)</i>							<i>Gestion du registre</i>	<i>Pas d'animation</i>
Type d'information accessible	Effort de pêche	Nombre de pêcheurs	Du jour	Du jour							Approximative	
		Temps de pêche			De la sortie	De la sortie	Moyen	De la sortie	Moyen			
		Type de pêche	Du jour	Du jour	Annuel	Du jour	Annuel	Du jour	Annuel			
		Type d'engins	Si visible		Annuel	Du jour	Annuel	Du jour	Annuel		Approximative	
		Nombre d'engins	Si visible		Annuel	Du jour	Annuel	Du jour	Annuel			
		Répartition spatiale	Du jour	Du jour	Partielle			Du jour	Annuel	Si question dédiée	Partielle	
		Répartition temporelle						Du jour	Annuel	Si question dédiée	Partielle	
	Evaluation des captures	Principales espèces pêchées										
		Prélèvements par espèce (ou groupe d'espèces) en nombre/ taille/ poids										
		Rejet, raison du rejet										
		Présence/ absence d'espèces « remarquables », à statut, ou vulnérables									Partielle	
	Profil du pêcheur	Année de naissance / sexe / commune / catégorie socio-professionnelle								Si question dédiée		
		Régularité de la pratique (<3, 3<...<15, >15)								Si question dédiée		
		Expérience du pêcheur (depuis quand est-ce qu'il pratique)								Si question dédiée		
Diversité de la pratique (types de pêche pratiqués dans l'année)									Si question dédiée			

	Données observées
	Données déclarées
	Données déclarées, risque de biais de mémoire important
	Données déduites

■ ECO-NAVIGATION

Contact :
Stéphanie Tachaires
Chargée de mission « pêche et usages maritimes », Agence française pour la biodiversité
stephanie.tachaires@afbiodiversite.fr

Contexte

Le programme « Éco-naviguer dans une aire marine protégée » porté par l'Agence française pour la biodiversité (ex Agence des aires marines protégées) et le réseau EcoNav, a pour objectif à la fois de coordonner le développement de l'éco-navigation dans le réseau AMP, d'accompagner les projets territoriaux proposés par des membres du réseau et de pérenniser une stratégie d'actions basée sur l'entraide et le retour d'expériences. Dans un contexte de multiplication des pressions et des impacts environnementaux sur le littoral, liés aux différentes pratiques de navigation, le réseau des aires marines protégées qui se développe et se structure progressivement est le territoire d'expérimentation logique et idéal d'une « éco-navigation ».

> LES ACTIONS DU PROGRAMME « ECO-NAVIGUER DANS UNE AMP »

Un bilan des attentes des gestionnaires a été réalisé en 2013 auprès de 20 AMP partenaires.

Ce bilan a permis d'initier plusieurs actions :

- Deux appels à projets auprès des gestionnaires d'AMP en 2014, et vers une cible plus large en 2015, à ce titre 7 projets sont accompagnés (cf. ci-dessous),
- Des formations ont été proposées par ECONAV et l'Université de Bretagne Sud,
- Un GT national « éco-naviguer dans une AMP » se réunit 2 fois / an. Si vous souhaitez le rejoindre, n'hésitez pas, contactez : stephanie.tachaires@afbiodiversite.fr ou vos contacts en façade : cecile.gicquel@afbiodiversite.fr (Atlantique) et antonin.hubert@afbiodiversite.fr (Manche mer du Nord),
- Une dropbox recense l'ensemble des productions techniques du programme (note d'informations semestrielles, compte-rendu de GT national, présentations ppt thématiques), n'hésitez pas à la consulter :
<https://www.dropbox.com/sh/dy33qwiswro0z7x/AAB36PGJIQxRMUKMebiAXGdMa?dl=0>
- Des fiches retours d'expériences d'actions concrètes et des films plus grand public ont également été produits, ils sont consultables en ligne : <http://www.aires-marines.fr/Concilier/Econavigation>

Les 7 projets

- Gouvernance participative aux Glénan par la mairie de Fouesnant : l'apport de l'ethnosociologie pour la gestion d'un site Natura 2000
- Mise en œuvre d'une opération « Bateau bleu » pour la reconnaissance de professionnels engagés sur le Parc national de Port-Cros
- Eco-naviguer sur des bateaux traditionnels dans le Parc naturel marin du Golfe du Lion
- Eco-naviguer à Belle-Ile-en-Mer
- Expérimentations d'alternatives aux anti-fouling dans le Parc naturel marin d'Iroise

- Promotion des bonnes pratiques de plaisance dans l'archipel de Chausey
- Sensibiliser les usagers de loisirs nautiques aux spécificités du Golfe du Morbihan

Les 2 films

- Mouillage innovant au PNM Iroise,
- Ancre flottante en Méditerranée,
- Un film sur les alternatives aux anti-fouling sera disponible fin 2017/début 2018.

Les 8 fiches « retour d'expériences »

- **Ancre flottante** en Méditerranée,
- Expérimentation **des mouillages innovants** au PNM Iroise.
- Mise en œuvre de l'opération « **bateau bleu** » pour la **reconnaissance de professionnels engagés** dans le parc national de Port-Cros ;
- Mise en place d'un système **de balisage écologique** dans le parc marin de la Côte bleue
- Mise en place d'une **recherche-action anthropologique pour développer une gouvernance participative dans le site Natura 2000** de l'archipel des Glénan
- Mise en place d'une **zone de mouillages et d'équipements légers** dans l'aire marine protégée de la côte Agathoise
- Création et gestion d'une **zone de protection de biotope** : Balisage sur petit fond dans le site Natura 2000 « Camargue »
- **Gestion des flux et balisage** en Corse.

Où en sommes-nous ?

Concernant les retours d'expériences de balisage écologique dans le parc marin de la Côte bleue, des fiches « site de balisage » ont également été produites par l'antenne Méditerranée de l'Agence en partenariat avec le gestionnaire. D'autres retours d'expériences non directement liés à l'éco-navigation ont également été coordonnés par l'antenne : <http://www.forum-aires-marines.fr/Documentation/Retours-d-experiences-des-gestionnaires-AMP-de-Mediterranee-2017>

Spécifiquement sur les sports et loisirs, le recueil produit fin 2015 pour le colloque national « aires marines protégées » est toujours utile à consulter !

<http://www.aires-marines.fr/Documentation/Bonnes-pratiques-de-gestion-des-sports-de-nature-dans-les-aires-marines-protegees>

■ LES ZONES DE CONSERVATIONS HALIEUTIQUES (ZCH)

Contact :
Stéphanie Tachaires
Chargée de mission « pêche et usages maritimes », Agence française pour la biodiversité
stephanie.tachaires@afbiodiversite.fr

Contexte

Le grenelle de la mer recommandait la mise en place de réserves de pêche. Cette recommandation a fait l'objet de travaux du groupe de travail « aire marine protégée » du grenelle entre 2010 et 2012 et s'est traduite par l'engagement de mettre en place un outil de protection des zones fonctionnelles halieutiques (ZFH) dans la stratégie de gestion et de création des aires marines protégées (2013). Cet outil a pour objectif de préserver les ressources halieutiques et de bénéficier aux pêcheurs qui en dépendent.

Il est aujourd'hui opérationnel avec la création d'une nouvelle catégorie d'aire marine protégée : « les zones de conservation halieutiques » (ZCH).

> QUELLES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ?

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé le nouvel outil « zone de conservation halieutique » (ZCH) (article 98). Ces zones concerneront des secteurs situés entre la limite de salure des eaux jusqu'au 12 MN et qui présentent « un intérêt particulier pour la reproduction, la croissance jusqu'à maturité ou l'alimentation d'une ressource halieutique et dont il convient de préserver ou restaurer les fonctionnalités afin d'améliorer l'état de conservation des ressources concernées. »

Ces zones seront créées par décret, sur proposition du (des) Ministre(s) en charge de l'environnement, de la pêche et des outre-mer. Il sera fondé sur une analyse préalable qui établira l'importance de la zone au regard des fonctionnalités halieutiques.

Le décret :

- fixera le périmètre de la ZCH, sa durée, ses objectifs de conservation,
- désignera l'autorité administrative qui sera chargée de mettre en œuvre les mesures, de définir les modalités de suivi et d'évaluation de la zone.

Le périmètre de la zone pourra, selon les résultats de l'évaluation, être modifié (voire sa désignation abrogée).

Le décret d'application n° 2017-568 du 19 avril 2017 vient préciser la mise en œuvre de cet outil.

Le Conseil National de la Mer et du Littoral (CNML) sera consulté sur le décret de classement et le Conseil Maritime de Façade (CMF) sur les mesures de conservation associées.

Une analyse préalable doit être élaborée, elle est constituée :

- d'un état des lieux concernant
 - les stocks : état, importance économique,
 - les fonctionnalités concernées et une analyse de leur caractère stable ou saisonnier,
 - les actions/activités susceptibles d'affecter de manière significative les fonctionnalités de la zone et leurs enjeux socio-économiques,

- les mesures existantes de protection ou de gestion,
 - l'importance de la zone au regard de la production de biomasse, l'abondance de la ressource, la contribution de la zone au renouvellement du stock, *[il s'agit de qualifier l'importance de la zone au regard des fonctionnalités de la ou des espèces concernées]*.
- des propositions des objectifs de préservation/restauration et des mesures pour atteindre ces objectifs.

Un plan de suivi reprenant les objectifs de conservation, le diagnostic initial, une évaluation de l'efficacité des mesures de gestion et le cas échéant un volet expérimental doit également être élaboré et notifié au(x) Ministre(s) chargé(s) de l'environnement, de la pêche maritime et des outre-mer.

Un rapport d'évaluation établi en concertation avec les représentants des secteurs concernés doit être réalisé au moins tous les 6 ans et notifié au(x) même(s) Ministre(s).

À noter: Il n'y a pas de gouvernance spécifique associée au ZCH, le préfet désigné est responsable de la mise en œuvre.

Où en sommes-nous sur l'accompagnement scientifique de cet outil ?

Plusieurs travaux de nature scientifique sont en cours de réalisation afin d'alimenter les travaux/réflexions sur les zones de conservation halieutique.

Agrocampus Ouest a été mandaté par les Ministères en charge de la pêche et de l'environnement pour réaliser plusieurs travaux accompagnés par un comité de pilotage associant IFREMER, DEB, DPMA, AFB :

- un 1^{er} rapport (ayant servi à alimenter la réflexion sur le décret d'application) a été produit. Il décrit ce qu'est une zone fonctionnelle halieutique, il décrit les catégories de ZFH en retenant les zones de frayères, de nourriceries, les couloirs de migration pour les amphihalins et les espèces récifales comme catégories d'intérêt majeur et propose des critères pour qualifier l'importance d'une ZFH, disponible ici : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/pdf/5647.pdf>
- un travail de compilation des connaissances (cartographie quantitative, dire d'experts) et d'identification des données existantes susceptibles d'être mobilisées pour produire des connaissances nouvelles sur les ZFH a également été confié à Agrocampus ouest sur la métropole. Le rapport sera disponible fin juin 2017. Sur les Antilles, un partenariat IFREMER, Université Antilles-Guyane et AFB a été mis en place en lien avec la Direction de la mer et le conseil maritime de façade pour réaliser un état des lieux des connaissances sur les ZFH. Ce travail est en cours.

Les ZCH dans l'actualité :

http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.04.25_cp-zones_conservation_halieutique.pdf

<http://www.aires-marines.fr/Actualites/Une-nouvelle-categorie-d-AMP-est-lancee-les-zones-de-conservation-halieutiques>

<http://www.comite-peches.fr/communiquede-presse-zone-de-conservation-halieutique/>

Contacts :
Gaëlle Amice
 Coordinatrice Life Pêche à pied de loisir, AFB
gaelle.amice@afbiodiversite.fr
Margaux Pinel
 Chargée de mission Life Pêche à pied de loisir, AFB
margaux.pinel@afbiodiversite.fr

Contexte

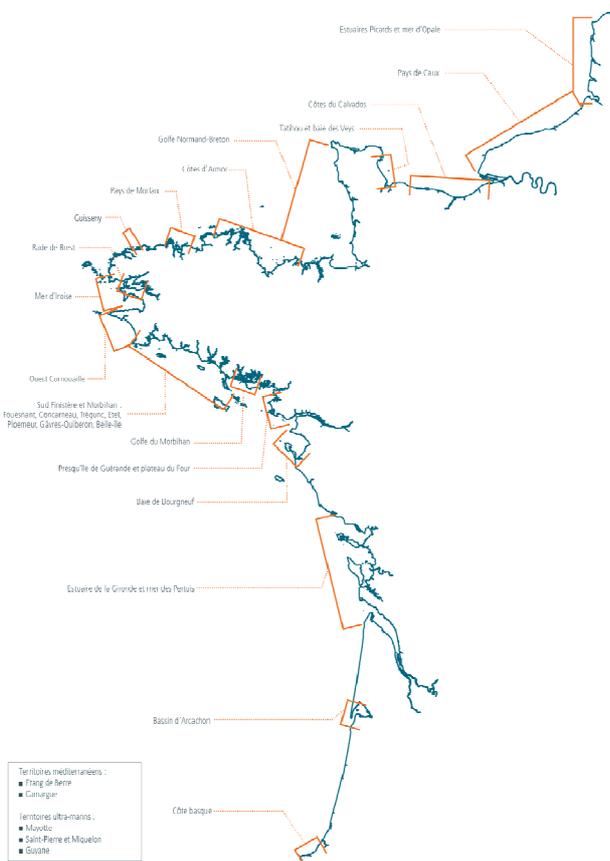
Le projet européen Life Pêche à pied de loisir (Life PAPL) s’achève en septembre prochain. Durant 4 ans, il aura permis aux acteurs de la pêche à pied récréative d’échanger et de faire évoluer les méthodes de travail sur le suivi de cette activité, et de réaliser le diagnostic de 50 % des estrans des littoraux métropolitains de la Manche et de l’Atlantique.

Chaque année en France, 2 millions de pêcheurs à pied de loisir parcourent les estrans, soit bien davantage que de pêcheurs à la ligne ou de chasseurs. Le contexte est complexe avec des typologies d'acteurs très variées : associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement, associations de défense des pêcheurs récréatifs, services de l'État, collectivités, professionnels de la pêche et de la conchyliculture, gestionnaires d'aires protégées, scientifiques, etc. Tout au long du projet, ils ont discuté des messages et des outils de sensibilisation adaptés à chaque territoire pour accompagner les pêcheurs à pied récréatifs vers un meilleur respect du milieu marin. Les quelques 400 structures concernées ont contribué à sensibiliser 100 000 pêcheurs sur l’estran et ont permis d’en toucher bien plus grâce à l’édition de 700 000 outils. Les campagnes de terrain ont nécessité la participation de 500 médiateurs de l’estran, pour la plupart bénévoles et formés par les équipes du projet. Enfin, l’efficacité du processus de sensibilisation a été évaluée à l’aide de 6 000 enquêtes. Ce faisant, les acteurs travaillent ensemble et créent une culture commune en poursuivant une dynamique de réseau durable.

> **UN RESEAU NATIONAL POUR UNE PECHE A PIED RECREATIVE DURABLE**

Déjà à l’origine du Life PAPL et renforcé par la mise en œuvre de ce projet, le réseau national pour une pêche à pied récréative durable a souhaité simplifier le nom du réseau en Littorea pour s’assurer une meilleure visibilité. Cette orientation a été validée lors du dernier Comité de pilotage du Life PAPL au Teich (bassin d’Arcachon) fin mars 2017.

Avec l’appui de l’Agence française pour la biodiversité et de la Fondation de France, le réseau Littorea, déjà bien implanté, sera animé principalement par le CPIE Marennes-Oléron et VivArmor Nature jusqu’en 2020. Certaines missions complémentaires seront assurées par la FNPP (Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, anciennement la FNPPSF).



Carte des territoires Manche et Atlantique mobilisés au sein du réseau national pour une pêche à pied récréative durable ou réseau Littorea (carte : A. PRIVAT, CPIE Marennes-Oléron)

> **DES RELAIS POUR ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES**

Selon le territoire et les thématiques qui le concernent, chaque acteur de la pêche à pied de loisir peut se tourner dès maintenant vers une structure à même de l'appuyer dans la mise en place de ses actions. Que ce soit pour créer un diagnostic de l'activité, des habitats soumis à pression de pêche ou des gisements, pour créer les outils de sensibilisation les plus adaptés, pour chercher des financements, pour mettre en place une concertation locale ou fédérer de nouvelles structures autour de la thématique.

Structure en charge de l'animation du réseau Littorea par zone géographique :

VivArmor Nature	De la frontière belge au nord de la Loire
CPIE Marennes-Oléron	Du sud de la Loire à la frontière espagnole, le littoral méditerranéen et l'outre-mer
FNPP	National
AFB	National

Structure en charge de l'animation du réseau Littorea par thématique :

Communication, diffusion, représentation	CPIE Marennes-Oléron	VivArmor Nature	F NPP	A FB
Appui aux opérateurs locaux	CPIE Marennes-Oléron	VivArmor Nature	F NPP	A FB
Gestion et amélioration des supports techniques et pédagogiques	CPIE Marennes-Oléron	VivArmor Nature		
Organisation d'actions nationales mobilisant le réseau (comptages)	CPIE Marennes-Oléron			
Organisation des rencontres nationales (prochaine en 2018)		VivArmor Nature		
Veille sur la thématique de la pêche à pied de loisir		VivArmor Nature		
Edition du guide des bonnes pratiques et articles dans revue Pêche Plaisance			F NPP	
Appui aux suivis participatifs des palourdes			F NPP	

> **DES OUTILS DE COMMUNICATION A DISPOSITION**

Divers supports de communication et de sensibilisation ont été déployés sur tous les territoires pilotes du projet Life PAPL.

Afin de construire une identité commune liée au projet et des repères visuels pour les usagers, une charte graphique nationale a été mise en place et portée par tous les partenaires du projet. Elle a vocation à accompagner le réseau Littorea pour encore quelques années. Une maquette respectant cette charte a donc été conçue pour chaque outil puis adaptée aux spécificités locales des territoires.

L'ensemble des supports de communication répond au même objectif, promouvoir une pêche durable en sensibilisant au respect de la réglementation et en informant sur les bonnes pratiques. Les principales rubriques de ces supports sont la réglementation, la santé et la sécurité, les milieux et habitats fragiles, les bonnes pratiques de pêche et les contacts utiles.

- **Les dépliants trois ou quatre volets ont été édités à plus de 500 000 exemplaires au cours du projet.**

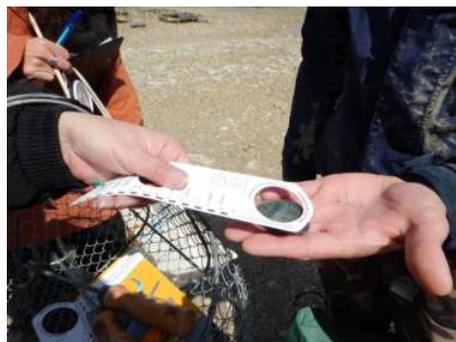


- **Les réglottes de pêche à pied, pour mesurer et trier sa pêche.**

Principalement distribués lors des marées de sensibilisation sur le terrain, parfois disponibles sur demande dans les offices de tourisme partenaires, plus de 200 000 réglottes ont été éditées dans le cadre du projet.



Réglotte « en T » (photo : M. PINEL, Agence des aires marines protégées)

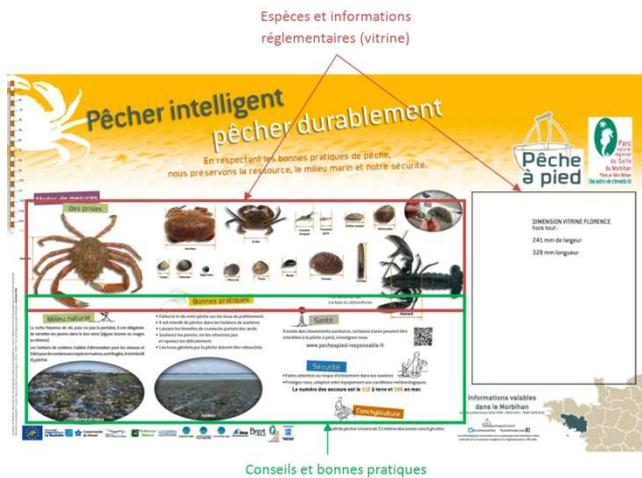


Réglotte « à trous » (photo : C. DUMAS, Agence des aires marines protégées)

- **Les panneaux d'informations** pour les usagers sont situés aux principaux accès des sites de pêche. La mise en place de ces panneaux a été réalisée en concertation avec l'ensemble des acteurs du projet et l'accord des services de l'État concernés.

De nombreux territoires ont opté pour un affichage évolutif de la réglementation sous une vitrine afin de pouvoir la remplacer en cas de changement.

Les visuels des panneaux sont adaptés par région et par type d'estran présent sur la commune. Certains territoires ont fait également le choix d'informer sur les habitats fragiles à respecter sur le site de pêche. Fin 2016, 129 panneaux étaient déjà installés, le nombre final de panneaux devrait atteindre 200 en 2017.



Maquette d'un panneau d'information du Life PAPL (conception : Y. SOUCHE, Agence des aires marines protégées)

Panneau d'information à l'entrée d'un site de pêche (photo : R. COZ, Agence des aires marines protégées)

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Une exposition itinérante sur la thématique de la pêche à pied de loisir contenant 7 volets (milieux, histoire de la pêche à pied, bonnes pratiques...), des vidéos pédagogiques et des kits de formations (guides espèces et habitats, cahiers réglementaires...) sont mis à disposition des structures souhaitant promouvoir la pêche à pied responsable : écoles, associations, offices de tourisme, structures de médiation à l'environnement, etc.



CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

L'ensemble des supports de communication conçus dans le cadre du projet ont vocation à être partagés et adaptés aux pratiques de chaque territoire. Jusqu'en septembre 2017, une reproduction ou réédition des outils existants est possible en contactant l'équipe projet. Des maquettes modèles (fichiers graphiques) modifiables et respectant la charte graphique seront disponibles courant 2017 sur le site internet www.pecheapied-loisir.fr. Compte-tenu du respect des droits d'auteur sur les différents supports, il sera néanmoins nécessaire d'accepter les licences libres conditionnant l'utilisation, la reproduction ou la modification des supports originaux.

Où en sommes-nous ?

À partir de mi-2017, les animateurs du réseau Littorea sont Jean-Baptiste Bonnin au CPIE Marennes-Oléron (05 46 47 61 85, contact@iodde.org) et Franck Delisle à VivArmor Nature (02 96 33 10 57, franck.delisle@vivarmor.fr). N'hésitez pas à les contacter. Le cas échéant, ils vous mettront en contact avec les personnes les plus à même de vous répondre.

Vous pouvez retrouver l'actualité du réseau Littorea :

Sur <https://fr-fr.facebook.com/PecheAPiedDeLoisir/>, sur Twitter <https://twitter.com/lifepecheapied> et dès septembre 2017 sur le site internet du projet Life Pêche à pied de loisir www.pecheapied-loisir.fr.

Contact :

Gicquel Cécile

Chargée de mission – antenne atlantique- Agence Française pour la Biodiversité
cecile.gicquel@afbiodiversite.fr

Contexte

Tout document d'objectifs doit contenir une charte. Cet outil administratif contractuel est basé sur le volontariat et vise à pérenniser ou développer les bonnes pratiques.

> SON CONTENU

Une charte Natura 2000 est composée de recommandations, d'engagements de bonnes pratiques et éventuellement d'engagements spécifiques.

- **Les recommandations générales** concernent l'ensemble du site et ne sont pas soumises à point de contrôle. Le signataire s'engage à respecter l'ensemble de ces recommandations.
- **Les engagements de bonnes pratiques** sont soumis à points de contrôle. Ceux-ci doivent donc être vérifiables sur le terrain par les agents assermentés. Pour chaque engagement de bonne pratique, il faut préciser auprès de quel préfet terrestre (de département ou de région) et/ou maritime cet engagement est souscrit. Le signataire peut s'engager sur tout ou partie de ces engagements (prévoir un système de cases à cocher).
- **Les engagements spécifiques (facultatifs dans une charte Natura 2000)** portent sur des activités identifiées et peuvent permettre l'exonération d'évaluation d'incidences (ex : manifestations nautiques).

> MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE



Crédit: Cécile Gicquel/AFB

Tout usager de la mer peut devenir signataire d'une charte Natura 2000 à titre individuel ou collectif.

La charte, qui est contenue dans le docob dès son approbation, est souvent peu discutée en phase d'élaboration du docob. Aussi, en phase d'animation, il convient souvent de la réviser pour l'appliquer sur tout le site ou la cibler sur un secteur du site ou des enjeux particuliers. Cette révision de la charte permet d'engager ou de ré-engager une concertation sur certains enjeux. Ainsi, les discussions autour du projet de charte deviennent de véritables moments de concertation et de sensibilisation, souvent plus

propices à l'échange qu'en phase d'élaboration du docob.

S'il est décidé, en concertation avec les acteurs locaux, d'y apporter des modifications, la charte doit être à nouveau validée en CoPil.

Les signataires s'engagent pour 5 ans. Les DDTM constituent les services instructeurs. En plus de la charte en elle-même, chaque signataire doit compléter un formulaire CERFA.

Afin de motiver les signataires, il est intéressant de leur faire des retours réguliers sur les suivis, études et autres projets qui visent l'atteinte des objectifs environnementaux auxquels ils concourent au travers de leurs bonnes pratiques.

Où en sommes-nous ?

Peu de chartes sont aujourd'hui signées sur les sites Natura 2000 des façades Manche - Mer du nord et Atlantique.

Le site Natura 2000 de la Baie du Mont-Saint-Michel a été l'un des premiers à s'engager dans la démarche de mise en œuvre d'une charte de bonnes pratiques. Sur « Roches de Penmarch », une charte de bonnes pratiques portant sur un secteur défini a été validée en début d'année 2017 et les premières signatures sont en cours.

Le Parc naturel marin d'Iroise a été le premier à proposer une charte permettant l'exonération d'évaluation d'incidences. Quant au docob « baie de Seine occidentale » validé en 2016, il inclut une charte contenant des engagements spécifiques aux manifestations nautiques, discutés avec les acteurs, dès la phase de concertation.

Une note plus complète intitulée « Conseils pour la rédaction d'une charte Natura 2000 pour un site marin ou comportant des parties marines – juin 2017 » sera diffusée avec le compte-rendu des tables rondes.

Agence française pour la biodiversité

16 quai de la douane - BP 42932 - 29229 Brest cedex 2



Secrétaires de rédaction : Sophie Poncet, Laure Dupéchaud

Ont participé à ce numéro : Cécile Gicquel, Stéphanie Tachaires, Elodie Gamp, Gaëlle Amice, Margaux Pinel

Crédits photographiques : Yves Gladu (en-tête)

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

 **Forum**
des gestionnaires
d'aires marines protégées